

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

**SÉANCE DU 29 MAI 2015**

---

Nombres de membres en exercice : 8

Nombres de membres qui ont pris part à la séance: 7

Date de la convocation : 18/05/2015

L'an deux mille quinze, le 29 mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : ODIN Corentin

Secrétaire : ODIN Catherine

-----  
Monsieur le Maire ouvre la Séance

Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 3 avril 2015.

**Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :**

Diagnostic du réseau d'eau potable :

- Le Conseil Municipal prend connaissance des trois offres reçues pour la réalisation de l'étude diagnostic et du schéma directeur du réseau d'eau potable.
- Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'ICA Environnement pour 12 190.00 € HT. L'étude sera réalisée sur 6 mois.

Tarifs des branchements eau potable :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération pour actualiser les droits de branchement au réseau d'eau potable.
- Le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants : droit de branchement : 500.00 €, fourniture du compteur : 100.00 €, fourniture du regard : 275.00€, pose de l'ensemble : 70.00 €.

- En cas d'extension de réseau, sur demande des habitants d'un hameau et après décision favorable de la commune, le groupement de demandeurs devra, en plus du forfait de base, s'engager à participer à hauteur de 50% du coût HT des travaux d'extension du réseau.

#### Travaux sur le bâtiment de la mairie :

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour différents travaux sur le bâtiment de la mairie.
- Le Conseil Municipal approuve les devis suivants :
  - Dubessy pour le changement de la porte extérieure du point rencontre pour 2 190.60 € HT,
  - Chetail Electricité pour la mise aux normes du tableau électrique du bâtiment : 771.14 € HT,
  - réfection de la toiture de la mairie, un devis de 15 638,00 € HT a été reçu, d'autres ont été demandés.
- Le Conseil Municipal a déjà sollicité une aide financière du Député Yves NICOLIN au titre des enveloppes parlementaire Il sollicitera aussi le nouveau Conseiller Départemental, Jérémy LACROIX au titre des enveloppes cantonales.
- Le crépi de la cheminée de la salle des fêtes sera refait, un chapeau sera posé afin de régler les problèmes d'étanchéité.

#### Voirie :

- Monsieur Jean VERMOREL présente les premiers devis reçus pour la voirie, d'autres sont encore en attente. Les travaux 2015 concerneront un mur de soutènement au Trèves et les voiries suivantes : Vasvres, Fonterette, Les Clachères, La Ragée, Charbonnière (en bi-couche), Buisson (en enrobé à chaud) et la descente de Fénier (dans un premier temps, réalisation d'un drainage uniquement).

#### Frais de chauffage hiver 2014-2015 :

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la consommation de fioul pour l'hiver 2014-2015 soit 6 682.46 € TTC et demande au conseil de valider la répartition proposée des charges en fonction du cubage de chaque appartement.
- Le Conseil Municipal approuve les participations suivantes : M. Millet : 830.00 € ; Mme Germain : 830.00 € ; M. Desvarenes : 785.00 € ; M<sup>me</sup> Chanceaux : 630.00 € ; Monsieur Colas (bail signé au 1<sup>er</sup> avril) : 50.00 €.

#### Trésorerie :

- Monsieur le Maire rappelle que le Commune attend toujours le versement de la seconde moitié de la subvention du Conseil Départemental pour la rénovation de l'église (soit 86 559.00 €) qui ne sera perçue que début août. Or la commune doit rembourser un crédit court terme de 150 000.00 € au 15/06/2015.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 30 000.00 € auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire pour assurer la trésorerie pendant cette période si la trésorerie de la commune ne permettait pas d'assurer le remboursement prévu au 15 juin..

Agorespace :

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SIEL pour le changement de l'armoire de l'éclairage de l'agorespace pour 1 125.00 €. Les travaux pourront être financés par le SIEL, seul 53% du coût reste à la charge de la commune soit 596.00 €.
- Le Conseil Municipal accepte ces travaux réalisés par l'intermédiaire du SIEL, et dit que le fonds de concours sera amorti sur 1 an.

Communauté de Communes :

- Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les dernières décisions de la Communauté de Communes et notamment le schéma de mutualisation.
- La commission « mutualisation » travaille actuellement au recensement du matériel technique de chaque commune et des prestations réalisées par des entreprises extérieures. Elle a également décidé d'introduire le principe de sectorisation dans sa démarche de mutualisation afin que tout le territoire continue à disposer de services de proximité. La question de l'eau est particulièrement importante pour notre commune, une des 6 communes de la communauté de communes qui gère son réseau d'eau en régie.
- Un Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments recevant du public doit être réalisé par toutes les communes avant le 27/09/2015. La Communauté de Communes va lancer un appel d'offres groupé.

Divers :

- Le Conseil Municipal approuve le plan de formation du CDG 42 pour les communes de moins de 50 agents.
- Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 150.00 € de crédits annuels pour que la bibliothèque achète des livres récents. Un compte sera ouvert chez Gribouille (Chauffailles).
- Il est rappelé que la commune possède un règlement de boisement, et que les parcelles réglementées qui font l'objet de coupes puis qui sont replantées sont soumises à déclaration de travaux auprès du Conseil Départemental de La Loire.
- Il est également rappelé que la commune ne pouvant pas entretenir tous les chemins ruraux, les riverains se doivent de tailler leurs haies et de ne pas laisser envahir les chemins.

Prochaine séance le vendredi 17 juillet 2015 à 20h30.

Le Maire  
Yves CROZET